

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA LOIRE

42022 St ETIENNE CEDEX

TÉLÉPHONE : (77) 89-42-45

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT

Poste Téléphonique Intérieur
à appeler : 41.22

BM/MK

Le _____

Le Préfet, Commissaire de la République
du département de la Loire

Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU l'arrêté préfectoral du 26 septembre 1985 autorisant la S.A.
CARRIERE RICHARD à étendre l'exploitation d'une carrière située au lieu dit
"GRAND PIERNANT", commune d'AMBIERLE,

VU la lettre de M. le Maire d'AMBIERLE du 29 septembre 1985,

VU l'avis de M. le Directeur départemental de l'Equipement du 13
novembre 1985,

A R R E T E

ARTICLE 1er. - Les termes "CV N° 8" et "CV N° 9", sont remplacés par "VC N° 9"
dans les dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé.

ARTICLE 2. - Sur le plan annexé au dit arrêté, l'indication "CD N° 8" est
remplacée par "VC N° 9".

ARTICLE 3. - M. le Secrétaire général de la Loire est chargé de l'exécution du
présent arrêté.

Fait à SAINT-ETIENNE, le

22 NOV 1985

Pour le Préfet
Commissaire de la République
Le Secrétaire Général

C. PIERRET

- 2 -

Ampliatiions adressées à :

- Monsieur Robert RICHARD
Président Directeur général de la
S.A. CARRIERE RICHARD
B. P. 6
42 430 - SAINT-JUST EN CHEVALET
- M. le Commissaire-Adjoint de la République de l'arrondissement de ROANNE
- M. le Maire d'AMBIERLE
- M. le Maire de CHANGY
- M. le Directeur départemental de l'Equipement
- M. le Directeur départemental des Affaires Sanitaires et Sociales
- M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- M. le Directeur régional de l'Industrie et de la Recherche (2 ex.)
- aux archives. 608/45

Pour le Secrétaire Général
et par délégation
L'Attaché de Procédure,
Chef de Bureau

M. ESCOT